

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 septembre 2026

SG/EF
2026-135

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 24 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 17 septembre 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 22 - Représentés : 5 - Absents : 5

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ	X		
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Mme Stéphanie FRESNAIS
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER		X	Mr Raphaël SIEMDAJ
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Mme Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	Mme Brigitte POULETTY LEFEBVRE
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE		X	Mme Odile LESAGE FRANSES
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Véronique LIMOUSIN comme Secrétaire de séance.

.....

Adhésion de la commune de Trouville-sur-Mer à l'ANDEV

Engagée au cœur des enjeux éducatifs locaux, l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales fédère les acteurs clés pour construire ensemble l'éducation de demain.

L'ANDEV est le réseau professionnel des cadres territoriaux qui font vivre, au quotidien, les politiques éducatives locales.

L'association a vocation à relier les territoires, les métiers et les niveaux de responsabilité pour permettre aux collectivités de mieux comprendre les transformations éducatives, d'anticiper les évolutions et de partager des réponses concrètes. Dans un contexte où les communes, intercommunalités, départements et régions occupent une place croissante dans les parcours éducatifs des enfants et des jeunes, l'ANDEV contribue à structurer une culture professionnelle commune et à faire reconnaître l'expertise des collectivités dans le champ éducatif.

Madame la Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition d'adhérer à l'association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales (ANDEV). Le montant de l'adhésion s'élève à 45 euros, pour l'année 2026.

Le rapport entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission « Education Jeunesse Sport et Vie Associative » du 7 septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 er : Approuve l'adhésion de la commune de Trouville-sur-Mer à l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales et le versement de l'adhésion afférente.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011, article 6281 (concours divers – cotisations) du budget principal de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRÉSIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS**



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Véronique LIMOUSIN



Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.